

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq mars à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué par M. le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Grégoire de LASTEYRIE, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. Grégoire de LASTEYRIE (sauf pour les délibérations n°2019-03-04 et n°2019-03-20), Maire, M. Hervé PAILLET, Mme Véronique LEDOUX, Mme Catherine VITTECOQ, M. Jean-Pierre MADIKA, Mme Marie-Christine GRAVELEAU, M. Dominique POULAIN, Mme Dieynaba KAMARA, M. Pierre COSTI (à partir de la délibération n°2019-03-04), M. Leonardo SFERRAZZA, M. Jean-Yves SIRE, M. Guillaume CARISTAN, Mme Marion VEDRINE, Mme Régina LAHUTTE, adjoints, Mme Michelle CHENIAUX, Mme Marie-Françoise POULAIN, M. Ahmed BELHAMZA, M. Gilles CORDIER, Mme Caroline SORIAUX, Mme Isabelle BARON, M. Lionel TETU (jusqu'à la délibération n°2019-03-05), Mme Meriem GAFSI, Mme Fatna FARH, M. André BIASI, M. Eric HOUET, M. Gilles CARADEC, M. Yves MARIGNAC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO, Mme Frédérique DUMONT, M. Philippe RADIX, Mme Chrystel LEBOEUF (de la délibération n°2019-03-02 à la délibération n°2019-03-25), conseillers municipaux.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :** M. Mokhtar SADJI (pouvoir M. Ahmed BELHAMZA), adjoint, Mme Catherine LE COSSEC (pouvoir Mme Michelle CHENIAUX), Mme Ludivine DELANOUE (pouvoir M. Dominique POULAIN), M. Nicolas MOTTE (pouvoir Mme Catherine VITTECOQ), M. Alexandre HUYNH-VAN ESCANDE (pouvoir M. Pierre COSTI à partir de la délibération n°2019-03-04), M. Michel ROUYER (pouvoir Mme Frédérique DUMONT), Mme Chrystel LEBOEUF (pouvoir M. Matthieu PASQUIO à partir de la délibération n°2019-03-26), Mme Joëlle PINNA (pouvoir Mme Chrystel LEBOEUF de la délibération n°2019-03-02 à la délibération n°2019-03-25), conseillers municipaux.

**ÉTAIENT ABSENTS :** M. Grégoire de LASTEYRIE, Maire (pour les délibérations n°2019-03-04 et n°2019-03-20), M. Pierre COSTI (jusqu'à la délibération n°2019-03-03), adjoint, M. Lionel TETU (à partir de la délibération n°2019-03-06), M. Alexandre HUYNH-VAN ESCANDE (jusqu'à la délibération n°2019-03-03), Mme Chrystel LEBOEUF (lors de la délibération n°2019-03-01), Mme Joëlle PINNA (lors de la délibération n°2019-03-01 et à partir de la délibération n°2019-03-26).

Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

M. Guillaume CARISTAN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le conseil municipal a procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour et les a adoptés dans les conditions suivantes:

**Délibération n°2019-03-01 : Information sur la délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (décisions n°2019-01-12 à 2019-02-29)**

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire.

**Délibération n°2019-03-02 : Dénomination de la place située à l'intersection des rues Gutenberg et Victor Hugo 'Place Colonel Arnaud Beltrame'**

ADOPTÉ PAR 34 VOIX POUR, 3 ELUS NE PRENANT PAS PART AU VOTE (M. Philippe RADIX, Mme Frédérique DUMONT en son nom et en celui de M. Michel ROUYER)

Le conseil municipal décide d'attribuer à la place située à l'intersection des rues Gutenberg et Victor Hugo, face à la Gendarmerie Nationale, la dénomination « Place Colonel Arnaud Beltrame ».

**Délibération n°2019-03-03 : Syndicat Intercommunal du cimetière de l'Orme à Moineaux des Ulis (SICOMU) - Maintien de la commune**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal décide du maintien de la Ville de Palaiseau au sein du Syndicat Intercommunal de l'Orme à Moineaux des Ulis.

*M. Grégoire de LASTEYRIE, Maire, quitte la séance. M. PAILLET, 1<sup>er</sup> adjoint, prend la présidence de l'assemblée.*

**Délibération n°2019-03-04 : Octroi de la protection fonctionnelle à l'exécutif local**

ADOPTÉ PAR 28 VOIX POUR, 10 ABSTENTIONS (M. Gilles CARADEC, M. Yves MARIGNAC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO, Mme Frédérique DUMONT en son nom et en celui de M. Michel ROUYER, M. Philippe RADIX, Mme Chrystel LEBOEUF en son nom et en celui de Mme Joëlle PINNA, M. Eric HOUET).

Le conseil municipal décide d'octroyer la protection fonctionnelle à M. Grégoire de LASTEYRIE, Maire de Palaiseau, victime en qualité d'exécutif local, de propos diffamatoires publiés sur un réseau social et d'en assurer les conséquences financières.

*La séance est interrompue de 21h03 à 21h25. M. Grégoire de LASTEYRIE, Maire, revient en séance et reprend la présidence de l'assemblée.*

**Délibération n°2019-03-05 : Vote des taux d'imposition communaux – Année 2019**

ADOPTÉ PAR 29 VOIX POUR, 10 ABSTENTIONS (M. Gilles CARADEC, M. Yves MARIGNAC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO, Mme Frédérique DUMONT en son nom et en celui de M. Michel ROUYER, M. Philippe RADIX, Mme Chrystel LEBOEUF en son nom et en celui de Mme Joëlle PINNA, M. Eric HOUET).

Le conseil municipal fixe les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2019 et précise que ces taux permettent d'assurer le produit total des impôts directs communaux finançant toutes les dépenses courantes de la Ville, y compris les cotisations versées aux différents syndicats dont la commune est membre.

**Délibération n°2019-03-06 : Budget primitif Ville 2019 – Ville**

ADOPTÉ PAR 28 VOIX POUR, 10 VOIX CONTRE (M. Gilles CARADEC, M. Yves MARIGNAC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO, Mme Frédérique DUMONT en son nom et en celui de M. Michel ROUYER, M. Philippe RADIX, Mme Chrystel LEBOEUF en son nom et en celui de Mme Joëlle PINNA, M. Eric HOUET).

Le conseil municipal décide d'approuver le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2019.

**Délibération n°2019-03-07 : Reprise anticipée du résultat 2018 – Budget Ville**

ADOPTÉ PAR 29 VOIX POUR, 9 ABSTENTIONS (M. Gilles CARADEC, M. Yves MARIGNAC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO, Mme Frédérique DUMONT en son nom et en celui de M. Michel ROUYER, M. Philippe RADIX, Mme Chrystel LEBOEUF en son nom et en celui de Mme Joëlle PINNA).

Le conseil municipal décide de reprendre par anticipation dès le budget primitif les résultats prévisionnels arrêtés au 31 décembre 2018 conformément au tableau annexé à la délibération.

**Délibération n°2019-03-08 : Budget Ville – Exercice 2019 – Créances éteintes**

ADOPTÉ PAR 29 VOIX POUR, 9 ABSTENTIONS (M. Gilles CARADEC, M. Yves MARIGNAC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO, Mme Frédérique DUMONT en son nom et en celui de M. Michel ROUYER, M. Philippe RADIX, Mme Chrystel LEBOEUF en son nom et en celui de Mme Joëlle PINNA).

Le conseil municipal constate la charge induite par les effacements de dette concernant les dossiers de surendettement transmis par Mme la Trésorière et dont le montant s'élève à 3 028,44 €.

**Délibération n°2019-03-09 : Budget primitif 2019 – Assainissement**

ADOPTÉ PAR 29 VOIX POUR, 9 ABSTENTIONS (M. Gilles CARADEC, M. Yves MARIGNAC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO, Mme Frédérique DUMONT en son nom et en celui de M. Michel ROUYER, M. Philippe RADIX, Mme Chrystel LEBOEUF en son nom et en celui de Mme Joëlle PINNA).

Le conseil municipal décide d'approuver le Budget Primitif de l'Assainissement pour l'exercice 2019.

**Délibération n°2019-03-10 : Reprise anticipée du résultat 2018 – Budget Assainissement**

ADOPTÉ PAR 29 VOIX POUR, 9 ABSTENTIONS (M. Gilles CARADEC, M. Yves MARIGNAC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO, Mme Frédérique DUMONT en son nom et en celui de M. Michel ROUYER, M. Philippe RADIX, Mme Chrystel LEBOEUF en son nom et en celui de Mme Joëlle PINNA).

Le conseil municipal décide de reprendre par anticipation dès le budget primitif les résultats prévisionnels arrêtés au 31 décembre 2018 conformément au tableau annexé à la délibération.

**Délibération n°2019-03-11 : Budget primitif 2019 – Cinéma**

ADOPTÉ PAR 29 VOIX POUR, 9 ABSTENTIONS (M. Gilles CARADEC, M. Yves MARIGNAC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO, Mme Frédérique DUMONT en son nom et en celui de M. Michel ROUYER, M. Philippe RADIX, Mme Chrystel LEBOEUF en son nom et en celui de Mme Joëlle PINNA).

Le conseil municipal décide d'approuver le Budget Primitif du Cinéma pour l'exercice 2019.

**Délibération n°2019-03-12 : Reprise anticipée du résultat 2018 – Budget Cinéma**

ADOPTÉ PAR 29 VOIX POUR, 9 ABSTENTIONS (M. Gilles CARADEC, M. Yves MARIGNAC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO, Mme Frédérique DUMONT en son nom et en celui de M. Michel ROUYER, M. Philippe RADIX, Mme Chrystel LEBOEUF en son nom et en celui de Mme Joëlle PINNA).

Le conseil municipal décide d'approuver le Budget Primitif du Cinéma pour l'exercice 2019.

**Délibération n°2019-03-13 : Versement d'une subvention au budget annexe Cinéma – Exercice 2019**

ADOPTÉ PAR 29 VOIX POUR, 9 ABSTENTIONS (M. Gilles CARADEC, M. Yves MARIGNAC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO, Mme Frédérique DUMONT en son nom et en celui de M. Michel ROUYER, M. Philippe RADIX, Mme Chrystel LEBOEUF en son nom et en celui de Mme Joëlle PINNA).

Le conseil municipal décide d'octroyer une subvention au budget annexe Cinéma et précise que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2019 de la Ville et s'élèveront à 88 100 €.

**Délibération n°2019-03-14 : Budget primitif 2019 – Marchés forains**

ADOPTÉ PAR 29 VOIX POUR, 9 ABSTENTIONS (M. Gilles CARADEC, M. Yves MARIGNAC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO, Mme Frédérique DUMONT en son nom et en celui de M. Michel ROUYER, M. Philippe RADIX, Mme Chrystel LEBOEUF en son nom et en celui de Mme Joëlle PINNA).

Le conseil municipal décide d'approuver le Budget Primitif des Marchés Forains pour l'exercice 2019.

**Délibération n°2019-03-15 : Reprise anticipée du résultat 2018 – Budget Marchés forains**

ADOPTÉ PAR 29 VOIX POUR, 9 ABSTENTIONS (M. Gilles CARADEC, M. Yves MARIGNAC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO, Mme Frédérique DUMONT en son nom et en celui de M. Michel ROUYER, M. Philippe RADIX, Mme Chrystel LEBOEUF en son nom et en celui de Mme Joëlle PINNA).

Le conseil municipal décide de reprendre par anticipation dès le budget primitif les résultats prévisionnels arrêtés au 31 décembre 2018 conformément au tableau annexé à la délibération.

**Délibération n°2019-03-16 : Versement d'une subvention au CCAS – Exercice 2019**

ADOPTÉ PAR 28 VOIX POUR, 10 ABSTENTIONS (M. Gilles CARADEC, M. Yves MARIGNAC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO, Mme Frédérique DUMONT en son nom et en celui de M. Michel ROUYER, M. Philippe RADIX, Mme Chrystel LEBOEUF en son nom et en celui de Mme Joëlle PINNA, M. Eric HOUET).

Le conseil municipal décide d'octroyer au centre communal d'action sociale une subvention d'un montant de 438 773 € au titre de l'année 2019.

**Délibération n°2019-03-17 : Versement des subventions 2019 aux associations**

ADOPTÉ PAR 25 VOIX POUR, 8 ABSTENTIONS (M. Yves MARIGNAC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO, Mme Frédérique DUMONT en son nom et en celui de M. Michel ROUYER, M. Philippe RADIX, Mme Chrystel LEBOEUF en son nom et en celui de Mme Joëlle PINNA), 5 ELUS NE PRENANT PAS PART AU VOTE (M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Dominique POULAIN, Mme Marie-Françoise POULAIN, M. André BIASI, M. Gilles CARADEC).

Le conseil municipal décide d'octroyer les subventions suivant la liste annexée à la délibération.

**Délibération n°2019-03-18 : Autorisation de programme / Crédits de paiement n°24 – Reconstruction du pont de la Batterie de la Pointe – Modification**

ADOPTÉ PAR 29 VOIX POUR, 9 ABSTENTIONS (M. Gilles CARADEC, M. Yves MARIGNAC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO, Mme Frédérique DUMONT en son nom et en celui de M. Michel ROUYER, M. Philippe RADIX, Mme Chrystel LEBOEUF en son nom et en celui de Mme Joëlle PINNA).

Le conseil municipal décide de modifier le montant des crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe à la délibération et précise que le montant total de l'autorisation de programme est modifié et s'établit à 456 496 €.

**Délibération n°2019-03-19 : Autorisation de programme / Crédits de paiement n°25 – Contrat de performance énergétique – Modification**

ADOPTÉ PAR 29 VOIX POUR, 9 ABSTENTIONS (M. Gilles CARADEC, M. Yves MARIGNAC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO, Mme Frédérique DUMONT en son nom et en celui de M. Michel ROUYER, M. Philippe RADIX, Mme Chrystel LEBOEUF en son nom et en celui de Mme Joëlle PINNA).

Le conseil municipal décide de modifier le montant des crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe à la délibération et précise que le montant total de l'autorisation de programme est inchangé.

**Délibération n°2019-03-20 : Autorisation de programme / Crédits de paiement n°26 – Travaux de mise aux normes du parking de l'îlot 10**

ADOPTÉ PAR 27 VOIX POUR, 10 ABSTENTIONS (M. Gilles CARADEC, M. Yves MARIGNAC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO, Mme Frédérique DUMONT en son nom et en celui de M. Michel ROUYER, M. Philippe RADIX, Mme Chrystel LEBOEUF en son nom et en celui de Mme Joëlle PINNA, M. Eric HOUET).

Le conseil municipal autorise le Maire à ouvrir une autorisation de programme pour les travaux de mise aux normes du parking de l'îlot 10.

**Délibération n°2019-03-21 : Règlement intérieur – Mise à jour**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal adopte les modifications des articles 26, 32, 33, 44 et 45 du règlement intérieur, telles qu'annexées à la délibération.

**Délibération n°2019-03-22 : Personnel communal – Modification du tableau des effectifs permanents**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal décide de procéder aux créations et transformations de postes permanents présentées dans la délibération et précise que le nombre de postes permanents figurant au tableau des effectifs sera ainsi porté à 575 postes. Le conseil municipal adopte en conséquence le tableau des effectifs annexé à la délibération

**Délibération n°2019-03-23 : Conventions pluriannuelles d'objectifs – Associations sportives locales – La Souris Verte – Ludothèque**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal approuve les termes des conventions pluriannuelles d'objectifs à intervenir pour une durée de trois ans avec les associations Amicale Laïque de Palaiseau, Tennis Club de Palaiseau, Union Sportive de Palaiseau, La Palaisienne, La Souris Verte – Ludothèque, et autorise le Maire à les signer.

**Délibération n°2019-03-24 : Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) – Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) – La Pause Cartable**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal approuve les termes de la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne ayant pour objet de fixer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Contrat Local d'accompagnement à la Scolarité » et autorise le Maire à la signer.

**Délibération n°2019-03-25 : Exploitation du stationnement payant en ouvrages et pour partie sur voirie – Approbation du principe de recours à un contrat de concession de service public**

ADOPTÉ PAR 28 VOIX POUR, 10 VOIX CONTRE (M. Gilles CARADEC, M. Yves MARIGNAC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO, Mme Frédérique DUMONT en son nom et en celui de M. Michel ROUYER, M. Philippe RADIX, Mme Chrystel LEBOEUF en son nom et en celui de Mme Joëlle PINNA, M. Eric HOUET).

Le conseil municipal approuve le principe du recours à un contrat de concession de service public pour l'exploitation du stationnement payant en ouvrages et pour partie sur voirie, et les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le concessionnaire, telles que définies dans le rapport figurant en annexe de la délibération.

**Délibération n°2019-03-26 : Plan Vélo – Aides financières**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal approuve la mise en place d'une subvention à destination des particuliers résidant à Palaiseau, de 25 % du prix d'achat TTC d'un vélo à assistance électrique, vélo cargo ou vélo triporteur neufs par foyer palaisien, plafonnée à 200 €, et d'une subvention à destination des copropriétés et bailleurs sociaux, à hauteur de 30 % du prix des travaux ou d'équipements TTC de vélo par immeuble, plafonnée à 1 500 €.

**Délibération n°2019-03-27 : Cession d'un appartement au 180 bis rue de Paris**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal décide de céder l'appartement situé au 180 Bis rue de Paris et autorise le Maire à signer tous les actes relatifs à cette cession.

**Délibération n°2019-03-28 : Convention Nature en Ville – Conseil départemental – Approbation**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal approuve les termes de la convention Nature en ville à intervenir avec le Conseil départemental de l'Essonne et autorise le Maire à la signer.

**Délibération n°2019-03-29 : ZAC du quartier de l'Ecole Polytechnique – Avis sur le projet (PRO) de l'aménagement de la liaison plateau vallée – Sentier Edme François Jomard**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal donne un avis favorable au dossier technique transmis par l'EPAPS le 08 novembre 2018 concernant les études de phase projet (PRO) du sentier Edme François Jomard et demande la prise en compte des observations précisées dans la délibération.

**Délibération n°2019-03-30 : Dépôt des autorisations d'urbanisme et de travaux au bénéfice de la Ville**

ADOPTÉ PAR 29 VOIX POUR, 8 ABSTENTIONS (M. Gilles CARADEC, M. Yves MARIGNAC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO en son nom et en celui de Mme Chrystel LEBOEUF, Mme Frédérique DUMONT en son nom et en celui de M. Michel ROUYER, M. Philippe RADIX).

Le conseil municipal autorise le Maire à déposer au bénéfice de la commune les autorisations de travaux, permis de construire, d'aménager ou de démolir, et déclarations préalables, pour les travaux sur le patrimoine immobilier prévus en 2019.

**Délibération n°2019-03-31 : Association DRAPO – Adhésion de la Ville**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la Ville de Palaiseau à l'association de Défense des Riverains de l'Aéroport Paris-Orly (DRAPO).

**Délibération n°2019-03-32 : Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation (APASO) – Convention de partenariat – Programme d'accueil de jeunes dans le cadre de mesures de réparation pénale**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Le conseil municipal approuve la mise en place d'un programme d'accueil de mineurs ou de jeunes majeurs dans le cadre de mesure de réparation pénale au sein des services de la Ville de Palaiseau ainsi que les termes de la convention de partenariat à intervenir avec l'association pour la prévention, l'accueil, le soutien et l'orientation (APASO) et autorise le Maire à la signer.

**Questions orales**

La séance est levée à 01h04.

Fait à Palaiseau, le 25 mars 2019



Le Maire,  
Conseiller régional d'Ile-de-France

Grégoire de LASTEYRIE

Affiché et mis en ligne le : - 5 AVR. 2019